Conférence mondiale sur l'e-Parlement 2026

Promouvoir la démocratie et renforcer les parlements grâce à la transformation numérique

Note d'information pratique

À PROPOS DE LA CONFÉRENCE

Thème

Le thème de la Conférence est ***Promouvoir la démocratie et renforcer les parlements grâce à la transformation numérique***, et plus particulièrement la manière dont une transformation numérique stratégique et les nouvelles technologies peuvent renforcer la résilience démocratique et l'efficacité parlementaire.

Organisateurs

La Conférence est organisée par l'Union interparlementaire (UIP) et le Parlement européen, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Association parlementaire du Commonwealth (APC) et le Centre européen de recherche et de documentation parlementaires (CERDP).

Dates

La pré-conférence aura lieu le lundi 16 novembre de 14 h à 18 h.

La Conférence mondiale sur l'e-Parlement se tiendra :

- le mardi 17 novembre de 9 h à 18 h 30 ;
- le mercredi 18 novembre de 9 h 30 à 17 h.

Lieu

La pré-conférence et la Conférence se tiendront dans le bâtiment Paul Henri Spaak du Parlement européen (Google Maps) au :

43, rue Wiertz
B-1000 Bruxelles
Belgique

Badge d'accès, entrée au Parlement européen, badge pour la Conférence

IMPORTANT : Vous devrez vous munir de la pièce d'identité ou du passeport avec lequel vous vous êtes inscrit afin de retirer votre badge d'accès et de passer les contrôles de sécurité à chaque fois que vous entrerez au Parlement européen.

Badge d'accès

À votre arrivée, vous devrez **retirer votre badge d'accès à la Station Europe** (Google Maps). La Station Europe est située sur l'Agora Simone Veil, en face de l'entrée du Parlement européen. L'adresse de la Station Europe est la suivante :

3, rue de Trèves
B-1050 Bruxelles
Belgique

La Station Europe sera ouverte et accueillera les participants à la Conférence mondiale sur l'e-Parlement aux horaires suivants :

16 novembre – ouverte de 12 h à 17 h

17 novembre – ouverte de 8 h à 17 h 30
18 novembre – ouverte de 8 h à 12 h

À la Station Europe, rendez-vous à l'une des bornes en libre-service et scannez la pièce d'identité ou le passeport avec lequel vous vous êtes inscrit.

Vous recevrez un badge d'accès unique pour le Parlement européen, que vous devrez conserver pendant toute la durée de l'événement.

Accès au Parlement européen

Pour pouvoir entrer dans les locaux du Parlement européen, veuillez vous munir de la carte d'identité ou du passeport avec lequel vous vous êtes inscrit, ainsi que de votre badge d'accès.

Un ou plusieurs collaborateurs du Parlement européen vous attendront à la Station Europe et vous guideront jusqu'au lieu de la réunion.

Veuillez noter qu'en raison des contraintes de sécurité, vous :

- devez présenter un passeport officiel en cours de validité ou une pièce d'identité avec photo avant d'entrer dans le bâtiment ;
- devez vous soumettre à des contrôles de sécurité à l'entrée des locaux (détecteur de métaux) ;
- devriez porter votre badge d'accès de manière visible pendant toute la durée de votre présence au Parlement européen.

Veuillez prévoir environ 45 minutes entre le retrait de votre badge d'accréditation, le passage au contrôle de sécurité et votre arrivée dans la salle de réunion.

Badge pour la Conférence

Une fois à l'intérieur du bâtiment du Parlement européen, vous serez guidé vers le **Info Point, situé en face de l'hémicycle**.

Au Info Point, vous pourrez retirer votre badge pour la Conférence. Veuillez porter votre badge pour la Conférence à tout moment.

Le badge de la Conférence ne remplace pas le badge d'accès permettant d'entrer au Parlement européen.



Application dédiée à l'événement

Une application dédiée à l'événement, contenant toutes les informations relatives à la Conférence, y compris le programme mis à jour, pourra être téléchargée par les participants.

Les documents sont également disponibles sur le site web de la Conférence.

Langues

Tous les documents préalables à la Conférence seront disponibles en anglais, espagnol et français.

Un service d'interprétation sera assuré en anglais, français, espagnol et arabe lors de toutes les séances, à une exception près : le matin du 18 novembre, l'interprétation en arabe ne sera pas disponible dans la salle de réunion 4B1.

Déjeuner et rafraîchissements

Un déjeuner sous forme de buffet sera proposé à tous les participants les 17 et 18 novembre.

Du café et des rafraîchissements seront proposés tout au long de la Conférence.

Un cocktail sera offert le 17 novembre de 18 h 30 à 19 h 30.

VOYAGE ET HÉBERGEMENT

Visas

Veuillez vous renseigner auprès de votre ambassade concernant les visas. L'UIP et le Parlement européen ne peuvent pas vous aider dans vos démarches de demande de visa.

Pièces à fournir pour la demande de visa :

- **la lettre d'invitation** générale est disponible sur le site web de la Conférence ;
- cette lettre, accompagnée des courriels de confirmation d'inscription ainsi que d'une lettre du Parlement nommant les membres de la délégation, suffit généralement à appuyer la demande de visa ;
- en principe, aucun document complémentaire à l'appui de la demande de visa n'est délivré.

Transports locaux

Les participants sont responsables de l'organisation de leurs déplacements locaux, notamment depuis l'aéroport et jusqu'au Parlement européen.

Accès au Parlement européen en transports en commun

Le Parlement européen est facilement accessible en transports en commun.

La station de métro la plus proche est **Trône** (lignes 2 et 6), située à environ 4 minutes à pied.

D'autres stations à proximité sont **Maelbeek** (lignes 1 et 5) et **Schuman** (lignes 1 et 5), toutes deux situées à environ 10 minutes à pied à travers le quartier européen.

Vous pouvez également rejoindre facilement le bâtiment en train via la Gare **de Bruxelles-Luxembourg**, située juste à côté du Parlement européen, ou grâce à plusieurs lignes de bus qui s'arrêtent à **Place du Luxembourg** (lignes 12, 21, 27, 34, 38, 64, 80, 95).

Transports depuis l'aéroport de Bruxelles vers le Parlement européen

L'aéroport de Bruxelles est situé à 13 kilomètres du centre-ville. Vous pouvez utiliser les moyens de transport ci-après.

Taxi

Le coût d'un trajet en taxi de l'aéroport au centre-ville est d'environ 60 € l'aller simple.

Si vous décidez de prendre un taxi, veillez à n'utiliser que des taxis agréés. Vous les reconnaîtrez à leur panneau bleu et jaune situé à l'avant du véhicule. Ils stationnent en permanence à la sortie du hall des arrivées, au niveau 2.

N'acceptez en aucun cas de monter dans un véhicule proposé par une personne qui vous aborde dans le hall des arrivées, même si celle-ci prétend être un chauffeur de taxi agréé.

Vous pouvez réserver l'un des services de taxi suivants en ligne :
www.justhusk.be
www.taxisverts.be
www.taxisautolux.be/fr

Par ailleurs, sachez qu'UBER et BOLT proposent leurs services à Bruxelles.

Train

La gare de l'aéroport est située dans le terminal (niveau -1).

Deux trains partent toutes les heures de l'aéroport vers la Gare de Bruxelles-Luxembourg.

Les lignes sont exploitées par la SNCB/NMBS : www.belgiantrain.be/fr

La durée du trajet est d'environ 20 minutes. Tarifs de l'aéroport vers Bruxelles (toutes gares) :

- 2e classe, aller simple : environ 11 € ; aller-retour : environ 22,00 €.
- 1ère classe, aller simple : environ 12,00 € ; aller-retour : environ 24,00 €.

Bus

La ligne 12 de la STIB, également appelée "la ligne de l'aéroport", vous emmènera de l'aéroport de Bruxelles au quartier européen (Place du Luxembourg – Parlement européen – ou Schuman) en 40 minutes environ.

L'arrêt de bus est situé à 100 mètres du hall des arrivées, au niveau 0. Une passerelle couverte relie l'arrêt de bus au terminal.

Tarifs depuis/vers l'aéroport :

- Paiement sans contact avec votre carte bancaire ou votre smartphone dans le bus : 7 €
- Un ticket papier acheté aux distributeurs automatiques GO situés sur la plateforme C : 7,50 €.

Le ticket est valable pendant une heure après validation et permet des correspondances illimitées pendant cette durée sur l'ensemble du réseau de bus et de métro de la STIB/MIVB.

Pour plus d'informations, notamment pour consulter les horaires, rendez-vous ici :

Transports depuis l'Aéroport de Charleroi Bruxelles-Sud

Navette

Les horaires de la navette sont adaptés aux horaires des vols :www.flibco.com/fr

Taxi collectif

Le taxi collectif viendra vous chercher directement à l'aéroport ou à votre hôtel et vous déposera à l'hôtel ou à l'aéroport à l'heure de votre choix : www.flibco.com/fr/d2g-connections/taxi-bruxelles-aeroport-charleroi

Taxi

La station de taxis se trouve juste à la sortie de la zone des arrivées. Le trajet en taxi dure généralement entre 75 et 90 minutes et coûte environ 120 à 150 € l'aller simple.

Transports en commun

En train et en bus, depuis la Gare centrale de Charleroi :

Ligne A1 : Aéroport > Charleroi Gare Centrale : les trains circulent entre 4 h 30 et 23 h 30, avec une fréquence de deux fois par heure.

Un billet "combiné" train + bus est disponible sur le site de la SNCB : www.belgiantrain.be/fr

Transports en commun depuis la Gare de Bruxelles-Midi jusqu'au Parlement européen

Métro

Le paiement sans contact avec votre carte bancaire ou votre smartphone coûte environ 2,50 € par trajet (www.stib-mivb.be/acheter/votre-carte-bancaire-est-votre-ticket)

Un ticket papier acheté aux distributeurs automatiques GO coûte environ 2,70 €.

Le titre de transport est valable pendant une heure sur l'ensemble du réseau de bus et de métro de la STIB/MIVB.

Prenez la ligne 6 ou la ligne 2, direction Elisabeth, et descendez à la station de métro Trône. Le Parlement européen et les hôtels situés à proximité se trouvent à 7 minutes à pied.

Assurance voyage

Il vous est conseillé de souscrire une assurance voyage couvrant toute la durée du programme, pour la Belgique et les pays que vous traverserez pour vous rendre à Bruxelles, et incluant la maladie, les accidents, le vol et autres risques. Le Parlement européen ne serait pas en mesure de fournir les services d'assistance nécessaires si vous veniez à être confronté à de telles situations. Le Parlement européen ne remboursera pas les frais d'assurance voyage.

Hébergement

Les participants sont priés de choisir et de réserver eux-mêmes leur hébergement. Le Parlement européen n'a pas effectué de réservations groupées ni négocié de tarifs préférentiels pour les chambres.

Voici des hôtels situés à quelques minutes à pied du Parlement européen :

- Hôtel Renaissance
- Radisson RED
- Stanhope
- Thon EU
- Moxy Brussels City Center

AUTRES INFORMATIONS

Recommandations de sécurité pour les voyageurs se rendant à Bruxelles – sécurité personnelle :

Évitez les endroits isolés, surtout la nuit. Privilégiez les lieux bien éclairés et fréquentés. Méfiez-vous des pickpockets, en particulier dans les lieux très fréquentés tels que les gares, les sites touristiques et les transports en commun. Gardez toujours vos effets personnels près de vous et en sécurité. Emportez une copie de votre passeport et de votre visa, et conservez les originaux dans un endroit sûr, comme le coffre-fort de votre hôtel.

Bagages

Pour des raisons de sécurité, il n'y a pas de consignes fermées à clé au Parlement européen.

Nous vous recommandons donc vivement de laisser vos bagages à l'hôtel.

Vestiaire

Les manteaux et bagages peuvent être déposés (sans surveillance) sur les portemanteaux situés à l'extérieur de la salle de réunion. Le Parlement européen décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Compte tenu de la météo à Bruxelles, il est conseillé d'emporter un parapluie pliable.

Objets trouvés

Les objets perdus seront, le cas échéant, transmis au service des objets trouvés du Parlement européen, situé au rez-de-chaussée du bâtiment Altiero Spinelli.
Bureau des objets trouvés
SPINELLI 00D024
+32 3228 30200
BurObjetsTrouves-BRU@europarl.europa.eu

Tabac

Veuillez noter qu'il est interdit de fumer (y compris des cigarettes électroniques) dans les locaux du Parlement européen, sauf dans les salles fumeurs spécialement désignées :

- SPINELLI 01E02 – à côté de l'Infocentre ;
- SPAAK 03C011 ES – à côté du bar de l'hémicycle.

Accès à Internet

Une connexion Wi-Fi sera disponible dans le bâtiment du Parlement européen.

- Sélectionnez le réseau EP-VISITORS.
- Lisez les conditions d'utilisation jusqu'à la fin.
- Cliquez sur "Accepter".

Les informations de connexion seront affichées dans les locaux du Parlement européen.

Santé et besoins médicaux

Emportez les documents médicaux nécessaires ainsi qu'une quantité suffisante de médicaments si besoin. Assurez-vous de disposer d'une assurance voyage couvrant les urgences médicales.

Contacts d'urgence

Numéro d'urgence du Parlement européen : **+32 2 283 31 12**

Services d'urgence locaux (Belgique) :

- police, pompiers, ambulance : 112 (numéro d'urgence pour tous les services)
- police (situations non urgentes) : 101
- portail en ligne : déposez vos plaintes ou signalements non urgents en ligne via Police.be :

CONTACTS

Pour contacter les organisateurs :

Parlement européen

- DGITECSTRADLA@europarl.europa.eu
- Parliamentary-Support-and-Capacity-Building-Unit@europarl.europa.eu

UIP : innovation@ipu.org